

Les avocates japonaises

Autor(en): **S.F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 548

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'exprime fort bien l'une des anciennes élèves, « une ambiance tout à fait exceptionnelle par son libéralisme et sa largeur de vues », et aussi, comme le souligne une des anciennes élèves devenue la secrétaire générale du Bureau international d'éducation à Genève, « un enseignement individualisé, déjà adapté à l'intelligence, à la mentalité et au caractère des élèves, que l'on considérait dans leur diversité au lieu de les soumettre à un traitement uniforme. Etonnement moderne!... »

Lisez donc cette plaquette, œuvre profondément féminine, où les lecteurs du *Mouvement* retrouveront avec plaisir au moins deux ferventes adeptes du suffrage féminin!

Dr. M. MURET.

Les avocates japonaises

Une loi promulguée en 1936 au Japon permet aux femmes de pratiquer comme avocates. Pour la première fois, trois jeunes filles viennent de passer brillamment les difficiles examens d'avocat: M^{lle} Moto, âgée de 25 ans, est sortie quatrième sur 242 candidats; 2500 personnes s'étaient inscrites pour subir ces examens. S. F.



Les femmes et la Société des Nations

Liste des femmes déléguées
à la XXV^e Conférence Internationale
du Travail
(Genève, juin 1939)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: Mrs. Clara Beyer, directeur adjoint au Ministère du Travail, conseillère technique gouvernementale.

EMPIRE BRITANNIQUE: Miss Fl. Hancock, déléguée du syndicat des travailleurs des transports, conseillère technique ouvrière.

BRESIL: M^{me} Rocha, conseillère commerciale à la Légation brésilienne à Paris, conseillère technique gouvernementale.

DANEMARK: M^{me} Julie Arenholdt, inspectrice de fabriques, conseillère technique gouvernementale.

FRANCE: M^{me} Léonetti, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.

IRLANDE: Miss B. Stafford, inspectrice en chef du travail, conseillère technique gouvernementale.

MEXIQUE: M^{lle} Palma Guillem, conseillère à la délégation permanente du Mexique auprès de la S. d. N., conseillère technique gouvernementale.

NORVÈGE: M^{lle} Aase Lionaes, conseillère technique gouvernementale.

PAYS-BAS: M^{lle} G. Stemberg, directrice au Ministère des Affaires sociales, déléguée du gouvernement.

SUISSE: M^{lle} Dora Schmidt, adjointe au Directeur de l'Office fédéral de l'Industrie, des

Arts et Métiers et du Travail, conseillère technique gouvernementale.

YOUgoslavie: M^{lle} Milena Atanaskovitch, conseiller supérieur au Ministère de la Politique sociale et de la Santé publique, conseillère technique gouvernementale.

Soit au total 11 femmes, représentant 11 pays, ce qui, malheureusement, marque un recul sur les années précédentes, puisqu'en 1938, on comptait 12 femmes membres de délégations et en 1937, 19 femmes.

A propos d'assurance-maternité

Si la Suisse a été l'un des premiers pays à se préoccuper de la protection légale de l'ouvrière de fabriquer au moment de ses couches, elle est en revanche presque le seul qui, à l'heure actuelle, n'ait pas réussi à compléter ces mesures par la création d'une véritable assurance-maternité.

Celles d'entre nous qui ont plus ou moins blanchi sous le harnais du féminisme n'ont certainement pas oublié tous les efforts, voici plus de trente ans, de l'admirable initiateur de tant de mouvements sociaux concernant les femmes, M^{me} Emma Pieczynska, pour instituer chez nous une assurance-maternité. En effet, la loi fédérale sur les fabriques de 1877, qui avait beaucoup innové en prescrivant pour les ouvrières une interruption de travail de 8 semaines au moment de leurs couches, (période de repos qui fut ramenée à 6 semaines en 1914) n'avait d'autre part prévu aucune contre-partie à cette interdiction de travail, ce qui fait que l'application se révéla bientôt dans nombre de cas pire que le mal auquel on voulait parer: toutes, nous nous souvenons d'avoir entendu citer des cas d'ouvrières, obligées par la nécessité de gagner quelques sous dans cette période de chômage forcé, qui roulaient des cigarettes dans leur lit deux ou trois jours après l'accouchement, ou qui acceptaient à peine debout des travaux de tout ordre, souvent bien plus pénibles et moins contrôlés que ceux auxquels elles se seraient livrées à l'usine! Aussi M^{me} Pieczynska, frappée du caractère unilatéral de ces dispositions dues à des législateurs bien intentionnés, mais bien mal au courant des conditions de vie de la population ouvrière, eut l'idée de corriger ces défauts en introduisant dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie, alors en préparation, une disposition qui, en assimilant l'accouchement à une maladie, fournirait aux travailleuses les ressources si nécessaires à ce moment.

Après mille peines — il n'est pas défendu de penser que les expériences faites avec des parlementaires fédéraux ont renforcé les convictions suffragistes de M^{me} Pieczynska — le petit groupe de vaillantes qui travaillait avec elle finit par obtenir que la loi fédérale de 1911 sur l'assurance-maladie (loi qui nous régit actuellement: *Réd.*) assimilat à son article 14 un accouchement à une maladie. Ce qui signifie que, pendant une période de six semaines, toute cause d'assurance-maladie reconnue par la Confédération est obligée de verser à chacune de ses assurées qui a accouché, une indemnité équivalente à celle qu'elle aurait touchée pour une maladie quelconque, soit les frais de médecin et de phar-

Contre le chômage féminin

Une intéressante institution

Il y aura vingt-cinq ans cet été qu'a été fondé à Genève, par l'initiative de quelques membres de l'Union des Femmes, l'Ouvroir qui porte ce nom, et qui est arrivé à l'heure actuelle, et grâce au savoir-faire et aux dons d'organisation et d'adaptation de ses dirigeantes, à grouper et à coordonner presque tous les efforts qui se font dans cette ville pour lutter contre le chômage féminin. En effet, les autorités, tant fédérales que cantonales ou municipales ont maintenant pleinement réalisés qu'elles avaient sous la main une institution toujours prête, souple et facilement adaptable aux différentes formes d'aide aux chômeuses par le travail, et lui ont confié des tâches souvent importantes. Ceci, joint à l'appui généreux d'une clientèle fidèle, a permis à cet Ouvroir de développer son activité de façon très intéressante. Les renseignements présentés dans un récent rapport et que nous résumons ici en font foi.

Actuellement, l'activité de cet Ouvroir se manifeste sous trois formes différentes. La plus ancienne est son service de travail à domicile, actuellement subventionné par la Confédération et le canton, qui, après des enquêtes soigneusement menées, fournit à des chômeuses de tous les métiers, à des femmes de chômeurs, à des femmes, soit chargées de famille soit isolées, mais toujours dans une situation difficile, du travail de couture, de tricotage, de broderie, etc. Le produit de ce travail est vendu dans un fort joli joli magasin, coquettement arrangé, et bien achalandé, au centre de la ville, auquel est annexé un atelier de coupe et la direction de toute l'institution. Durant l'année 1938, ce service a fourni du travail par roulement à 124 ouvrières et à 24 à poste fixe (ces dernières exécutant plutôt les commandes délicates (trousseaux, lingerie fine, blouses de médecins et d'infirmières, etc.) ainsi qu'à un personnel fixe de 6 employées (directrice, coupeuses, vendeuse). Les salaires payés à tout ce nombreux personnel ont atteint en 1938 la somme globale de 21.418 fr. — chiffre appréciable si l'on songe que, augmentant de la sorte le pouvoir d'achat de ces ouvrières et employées, il contribue ainsi à la vie économique de

la région. Ceci sans parler du réconfort moral qu'apporte ce travail, et des apprentissages et réajustements de couturières-lingères qu'il a permis de faire à plusieurs de ses ouvrières. Car ce serait une erreur de croire que ne sont confectionnés pour cet Ouvroir que des articles en série ou des chemises en pilou: un coup d'œil sur les vitrines du magasin de vente et de commandes prouve au contraire à tous les passants qu'en matière de layettes soignées, de lingerie en crêpe de Chine, de pullovers ou d'écharpes dernier cri, les ouvrières formées par cet Ouvroir sont vraiment à même de contenter les plus difficiles.

La seconde des activités de l'Ouvroir de l'Union des Femmes est celle de l'atelier de la Taconnerie. Celui-ci alors, en vertu d'une convention avec les autorités cantonales qui le subventionnent directement, n'emploie que des ouvrières couturières qualifiées, en chômage saisonnier ou prolongé, qui lui sont adressées par l'Office cantonal de placement. Vu le recrutement de ce personnel de choix, cet atelier est à même de satisfaire toutes les commandes en matière de vêtements de dames et de jeunes filles: lourds manteaux d'hiver ou vaporeuses robes du soir, tailleurs classiques et corrects ou déshabillés d'intérieur, blouses légères ou costumes d'enfants... il est prêt à tout — comme aussi, bien entendu à se charger de travaux plus modestes de réparation et de transformation. Durant le dernier exercice, cet atelier a payé une somme totale de 11.330 fr. de salaires à 52 personnes, dont deux en tout cas (la première et la coupeuse) travaillent à poste fixe.

Quant à la troisième forme de cette lutte magnifiquement menée contre le chômage féminin, elle s'exerce en coopération avec le Service cantonal du chômage et avec l'Organisation dite « Kilo du chômeur ». A Genève en effet, comme dans d'autres villes aussi sans doute, ce ne sont pas seulement des kilos d'épicerie que recoltent une fois l'an en faveur des chômeurs les membres dévoués de l'Union chrétienne de Jeunes gens qui s'attellent à cette besogne, mais aussi des kilos — que disons-nous? des tonnes, des wagons, des montagnes de vieux vêtements! Ceux-ci, d'abord passés à l'épreuve de l'Hôpital cantonal afin de bannir tout risque de contagion, sont ensuite triés soigneusement, afin que puissent être immédiatement distribués ceux qui ne nécessitent aucune réparation; puis une fois ce

premier prélèvement opéré, le stock en masse est tout au long de l'année réparé, raccommode par les soins d'un grand atelier féminin, dont l'Ouvroir a assumé l'organisation. Arrangement tripartite: le « Kilo du chômeur » fournit la matière première; le Service cantonal du chômage engage les chômeuses par roulement et paye leurs salaires, généralement en compte à demi avec la Confédération; et l'Ouvroir dirige les travaux, et procède à la distribution gratuite des vêtements, ainsi réalisés en état, aux chômeurs et chômeuses sur présentation d'une pièce officielle justificative. Ainsi fonctionne le seul chantier d'Etat féminin qui existe en Suisse; et comme les dirigeantes de l'Ouvroir sont aussi des féministes bon teint, c'est avec satisfaction qu'elles constatent que si ailleurs, on ouvre des routes, on draine des marais, on assèche des étangs pour fournir du travail aux chômeurs masculins, à Genève, grâce à des initiatives féminines, on utilise de la matière première, qui ne coûte pas plus que la boue des marais ou les pierres des routes, pour vêtir décemment ceux qui ont froid, en procurant en même temps du travail, donc du pain, à de très nombreuses femmes. C'est qu'en 1938, cet atelier dit « du Kilo » a employé par roulement 420 ouvrières, plus deux surveillantes, et leur a payé, pour avoir réparé ou transformé 1870 vêtements ou sous-vêtements, plus de 32.000 fr. de salaires. Une bagatelle comme on voit! Et la façon dont l'ingéniosité des surveillantes et des ouvrières peut se donner libre cours, en taillant des complets d'enfants dans de vieux paletots, en utilisant des fourrures mi-usées pour border des couvertures de voiturettes... n'est pas un des moindres intérêts de cette entreprise.

Au total, et durant le dernier exercice c'est donc 64.748 fr. de salaires qui ont été payés, soit par l'Ouvroir lui-même, soit par son intermédiaire, à 623 femmes, ouvrières et employées. Et cela par des initiatives et par des collaborations féminines, qui ont su inspirer confiance aux autorités, et qui, en les secondant dans les mesures à prendre contre le chômage féminin, ont, tout en défendant vaillamment la cause des femmes, prouvé de quoi les femmes sont capables. N'y a-t-il pas là un exemple réconfortant?

J. GUEYBAUD.



Glané dans la presse...

Inutile bavardage

Sous ce titre, un collaborateur du Journal de Genève compare la façon dont se déroulent les débats d'un Parlement masculin avec la direction par Mrs. Chapman Catt du Congrès suffragiste de Genève en 1920:

Il nous souvient d'avoir assisté au Congrès international des organisations féminines qui tenait ses assises en la Salle communale de Plainpalais. Dans le fauteuil présidentiel avait pris place une respectable dame aux cheveux blancs. Elle dirigeait les débats avec une énergie et une dextérité qui firent mon admiration et celle de mes confrères. Si une déléguée sortait du sujet traité, le marteau de la présidente interrompait aussitôt son discours; si les termes employés devenaient acerbes, le marteau en soulignait l'impertinence. Impitoyable, le marteau présidentiel marquait la fin du temps réglementaire et il n'était pas possible d'utiliser d'un subterfuge pour redire plusieurs fois la même chose.

Sans étouffer la discussion, la présidente avait

pu mener à bonne fin un ordre du jour chargé et fort important.

Nous pensions à ce congrès féminin samedi au Grand Conseil...

Présidente

Dans le Coopérateur, M. Privat apporte les détails suivants sur Mrs. Lowe dont nous avions annoncé l'élection à la présidence de l'important Conseil de Comité de Londres:

...Les magistrats qui appuyèrent sa candidature insistèrent sur le fait qu'ils ne la proposaient pas simplement comme une gracieuseté envers les dames, mais à cause de ses compétences personnelles, qui inspirent l'admiration générale. Elle a présidé longtemps la Commission scolaire, où elle a fait preuve d'un talent d'organisation et d'un sens pratique profondément humain. Sous sa direction, les écoles de Londres et leurs services d'hygiène ont pris un essor magnifique. En remerciant le Conseil de son vote et de sa confiance, la nouvelle présidente s'est félicitée aussi de ce qu'on ne l'ait pas élue simplement pour réparer une offense passée envers les femmes, mais tout simplement parce qu'on la jugeait capable d'occuper le poste, ce qui est le meilleur hommage à son sexe.

Nous avons en Suisse des femmes de grand cœur et de capacité reconnue. Il est temps d'en faire bénéficier la vie nationale, trop deséchée par l'atmosphère fumeuse des pipes masculines.

Statistiques

Où, pourquoi donc travaillez-vous au dehors? a demandé ici, et là, l'Union Féminine Civique et

Sociale, rapporte la revue Notre Bonheur. Laissons répondre les chiffres:

Gain du mari insuffisant	60 %
Mari buveur, ne versant pas tout son salaire	3 %
Parents à charge	3 %
Chômage fréquent du mari	2 %
Pour vivre moins pauvrement	10 %
Pour la toilette et le superflu	2,5 %
Pour l'indépendance	2 %
Par dégoût du foyer	3,5 %
Par amour du gain	2,5 %
Pour des raisons diverses (constitution d'un petit capital; pour acheter une maison; pour l'éducation des enfants, etc.)	5,5 %

Une blanchisseuse volante

Minerva nous apprend qu'au Canada de jeunes blanchisseuses se rendent en avion à leur travail:

« C'est aujourd'hui le jour de M^{lle} Rice! » En prononçant ces paroles, le chasseur canadien lève la tête et scrute attentivement le ciel. Bien que ses yeux soient cependant accoutumés à discerner les moindres choses qui se meuvent, il ne distingue rien. Mais, au bout d'un moment, il s'exclame:

— Tiens! cela doit être elle!

En effet, l'on aperçoit un point qui s'approche rapidement, prend forme et ressemble à un oiseau argenté. Le bruit d'un moteur se fait entendre et, peu après, dans un vol élégant, le léger avion de sport atterrit. Plusieurs trappeurs accourent et, d'un vigoureux shake-hand, il souhaitent la bienvenue à la jeune blanchisseuse qui descend de son propre avion.

— Est-ce que vous avez beaucoup de travail pour moi?

— Oui, tout est préparé. Mais avant de vous atteler à la besogne, vous allez boire un café, n'est-ce pas?

Un quart d'heure plus tard, la jeune pilote est agenouillée et lave les chemises des chasseurs dans le lac d'Athabaska. L'eau est froide et limpide; des sapins foncés, presque noirs, se mirent dans le lac et, en riant, son linge, M^{lle} Rice trouble leur image ainsi que celle des montagnes également reflétées dans les flots. Le baigneur à la main, notre blanchisseuse chante à plein gosier. Aujourd'hui les hommes ne semblent guère pressés d'aller à la chasse au gibier ou à l'or. Cela leur arrive si rarement de voir un être féminin que le jour de blanchissage, à l'inverse des ménages où il passe généralement pour une corvée, est considéré ici comme une sorte de fête.

Sa clientèle est exclusivement masculine et, ce qui est plus, célibataire. Elle se rend auprès des planteurs, des chasseurs, des chercheurs d'or qui, de temps à autre, souhaitent quand même endosser une chemise propre, d'un blancheur immaculé quoiqu'ils n'aient nulle envie de se charger eux-mêmes de ce travail.

Souvent M^{lle} Rice vient ainsi au lac d'Athabaska; elle ne pourrait pas l'atteindre autrement qu'à l'aveugle son avion; la station de chemin de fer la plus proche est à quatre cents kilomètres d'ici. Et dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, son habituel champ d'activité, nombreuses sont les localités éloignées de cent kilomètres et plus des chemins de fer et des routes. M^{lle} Rice n'a pas peur de s'aventurer dans ces parages dé-